



Note de présentation
brève et synthétique
du budget primitif 2026

Informations générales

La présente note de présentation brève et synthétique ainsi que le rapport d'orientation budgétaire sont publiés sur le site internet de la Communauté de communes Val ès dunes avec l'ensemble des documents budgétaires conformément aux articles mentionnés ci-dessous :

Extrait de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles [L. 2312-1](#) et [L. 2313-1](#) ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

Introduction	4
I^{ère} partie - Section de fonctionnement	5
I - Charges de fonctionnement prévues en 2026	5
II - Recettes de fonctionnement attendues en 2026	6
II^{ème} partie - Section d'investissement	9
I - Dépenses d'investissement prévues en 2026	9
II - Recettes d'investissement attendues en 2026	11

Introduction

La Communauté de communes Valès dunes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) constitué de 19 communes : Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-Aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Ifs, Emiéville, Frénoville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Sylvain, Valambray et Vimont.

Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes Valès dunes a instauré le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Sa population municipale au 1^{er} janvier 2026 est de 21 027 habitants.

Le budget primitif est l'acte dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont prévues (Art.2311 du CGCT). Il est obligatoire et doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Ainsi, l'ordonnateur est ensuite autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par l'EPCI, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par l'EPCI.

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'EPCI, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de communes.

Le budget principal retrace les opérations financières de la Communauté de communes elle-même et remplit les fonctions énoncées.

Le budget annexe, distinct du budget principal, permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. La Communauté de communes compte 5 budgets annexes :

- Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Complexe aquatique »
- Budget annexe « ZA la Dolomède »
- Budget annexe « Office du tourisme »

Le budget primitif 2026 a été voté le 12 mars 2026 par le Conseil communautaire. Les grandes lignes de ce budget ont été définies lors de la séance du Conseil communautaire du 12 février 2026, durant laquelle un Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté suivi d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement afin de maintenir les investissements nécessaires au développement de la Communauté de communes
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

1ère partie - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes.

Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux montants inscrits en section de fonctionnement sur tous les budgets.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT														
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "office du tourisme"	Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total	
		2025 EP + LM	2026 EP	2025 EP + LM	2026 EP	2025 EP + LM	2026 EP	2025 EP + LM	2026 EP	2026 EP	2025 EP + LM	2026 EP	2025 EP + LM	2026 EP
011	Charges à caractère général	1 708 703,16	989 533,00	1 104 156,92	1 059 811,58	187 193,00	212 316,00	1 294 998,00	1 692 200,00	220 280,00			30 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 443 000,00	1 528 000,00	1 272 616,00	1 378 360,00									
014	Abatements de produits	4 317 255,00	4 283 284,00											
65	Autres charges de gestion courante	1 819 716,28	2 071 861,19	538 200,00	442 200,00	4 000,00	54 000,00	500,00	500,00	5 000,00	5,00	5,00		
	Total des dépenses de gestion courante	9 290 674,44	8 872 678,19	2 914 972,92	2 920 371,58	191 193,00	266 316,00	1 295 498,00	1 692 700,00	225 280,00	5,00	30 005,00	13 692 343,36	13 782 070,77
66	Charges financières			18 220,00	29 950,00	6 000,00	4 000,00	120 000,00	115 000,00					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	100,00	100,00	471 935,22	443 707,82	500,00	500,00					
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	1 000,00	5 260,00	18 418,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00					
022	Dépenses imprévues	(i)	(i)	(i)	(i)			(i)	(i)		(i)	(i)		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 293 674,44	8 874 678,19	2 938 552,92	2 968 839,58	671 128,22	716 023,82	1 416 998,00	1 809 200,00	225 280,00	5,00	30 005,00	13 649 230,36	14 390 746,59
023	Virement à la section d'investissement	2 001 016,00	2 319 814,99	2 573 402,00	1 550 988,45	2 025 740,00							3 552 004,45	4 818 156,99
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	166 687,00	207 690,00	274 271,00	400 046,00	495 998,00	498 000,00	622 017,00	618 692,00			351 443,39	1 558 973,00	2 073 871,39
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 167 703,00	2 526 704,99	2 747 271,00	973 448,00	2 046 986,45	2 523 740,00	622 017,00	616 692,00			351 443,39	5 110 977,45	6 992 028,38
	TOTAL	11 461 377,44	11 401 383,18	3 212 823,92	3 942 287,58	2 718 114,67	3 239 763,82	2 039 015,00	2 425 892,00	225 280,00	5,00	381 448,39	19 431 336,03	21 390 774,97
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE													
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 461 377,44	11 401 383,18	3 212 823,92	3 942 287,58	2 718 114,67	3 239 763,82	2 039 015,00	2 425 892,00	225 280,00	580 504,35	381 448,39	19 431 336,03	21 390 774,97

(i) Le chapitre "022 Dépenses imprévues" n'existe pas en M57

I - Charges de fonctionnement prévues en 2026

Budget principal :

Le budget primitif 2026 du budget principal s'équilibre pour la section de fonctionnement à **11 401 383,18 €**.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 8 874 678,19€ et celles d'ordre pour 2 526 704,99 €.

Le chapitre 011 correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, d'assurance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux cotisations diverses, aux versements aux organismes de formation...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel. Les dépenses envisagées prennent en compte les conventions conclues avec les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel, la rémunération des fonctionnaires, des contractuels (remplacement d'agents, accroissement saisonnier d'activité...).

Le chapitre 014 correspond aux versements des attributions de compensations aux communes, aux reversements au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Au chapitre 65 apparaissent les contributions obligatoires et autres groupements, les subventions allouées aux associations, les indemnités et cotisations pour les élus et la subvention de fonctionnement versée au budget annexe « Complexe aquatique ».

Le chapitre 67 correspond à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » s'équilibre pour la section de fonctionnement à **3 942 287,58€**.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 2 968 839,58 € et celles d'ordre pour 973 448 €..

Le chapitre 011 correspond principalement aux contrats de prestation de services, aux fournitures et achats divers (carburant, vêtements de travail, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations mobilières, aux travaux d'entretien et de réparation de bâtiment, voirie et matériel roulant, aux frais de communication, aux versements aux organismes de formation, aux taxes sur les véhicules...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel. Les dépenses envisagées prennent en compte la rémunération des fonctionnaires, des contractuels (remplacement d'agents...) et la création de nouveaux postes.

Le chapitre 65 correspond principalement au traitement des OMr, sélectifs et biodéchets par le SYVEDAC, le chapitre 66 au règlement des intérêts pour les quatre emprunts contractés, le chapitre 67 à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement » :

Depuis le 1^{er} janvier 2023 le budget annexe « Assainissement » regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement » s'équilibre pour la section de fonctionnement à **3 239 763,82 €**. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 716 023,82 € et celles d'ordre pour 2 523 740 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent principalement à la convention avec la Communauté urbaine Caen la mer pour le traitement des effluents de Banneville-la-Campagne, à des études sur le réseau et les stations, au remboursement de frais au budget principal, au contrôle comptable et financier de la délégation de service public. Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les vingt-six emprunts contractés, le chapitre 67 à des charges exceptionnelles et le chapitre 68 aux provisions pour créances douteuses. Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Complexe aquatique » s'équilibre pour la section de fonctionnement à **2 425 892,00 €**.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 1 809 200,00 € et celles d'ordre pour 616 692,00 €. Les charges à caractère général, chapitre 011, comprennent les compensations forfaitaires d'investissement, d'équilibre et pour l'accueil des écoles primaires et secondaires du territoire versées au délégataire, les contrats de contrôle comptable, l'assurance, les frais d'avocat, le transport des scolaires, le remboursement au budget principal des frais de gestion.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les trois emprunts contractés, le chapitre 67 à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour dépréciations.

Budget annexe « Office du tourisme » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Office du tourisme » s'équilibre pour la section de fonctionnement à **225 280€**. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 225 280 € avec des charges à caractère général (masse salariale, location locaux...) au chapitre 011 et des contributions obligatoires et indemnités de l' élu en lien avec la thématique au chapitre 65.

Budget annexe « ZA la Dolomède » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA la Dolomède » s'équilibre pour la section de fonctionnement à **381 448,39€**. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 30 005,00 € et celles d'ordre pour 351 443,39€. Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent aux études préalables avant travaux.

II - Recettes de fonctionnement attendues en 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT														
Cmp.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "office du tourisme"	Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total	
		2025 EP+DM	2026 EP	2025 EP+DM	2026 EP	2025 EP+DM	2026 EP	2025 EP+DM	2026 EP	2025 EP	2025 EP+DM	2026 EP	2025 EP+DM	2026 EP
013	Atténuations de charges	10 000,00	15 000,00	10 000,00	10 000,00									
70	Produits des services, du domaine et	178 451,00	303 396,00	30 100,00	24 000,00	553 000,00	750 000,00	12 800,00	379 877,00	4 000,00				
73	Impôts et taxes	7 128 646,00	6 809 846,00	2 845 320,00	2 912 318,00									
74	Dotations et participations	1 887 660,00	1 735 372,64	11 120,00	500,00			1 213 652,28	1 271 348,19					
75	Autres produits de gestion courante	50 380,00	68 850,00	147 250,00	194 400,00					221 280,00	5,00	5,00		
	Total des recettes de gestion courante	9 255 137,00	8 932 464,64	3 043 790,00	3 141 718,00	553 000,00	750 000,00	1 229 152,28	1 651 225,19	225 280,00	5,00	5,00	14 081 084,28	14 475 412,83
76	Produits financiers													
77	Produits exceptionnels		17 800,00		1 000,00									
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires							325 000,00	325 000,00					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 255 137,00	8 932 464,64	3 061 590,00	3 142 718,00	553 000,00	750 000,00	1 554 152,28	1 976 225,19	225 280,00	5,00	5,00	14 423 884,28	14 801 412,83
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 451,00	12 070,00		29 008,00	212 741,00	212 060,00	201 472,00	201 472,00		580 499,35	381 443,39	1 001 163,35	836 053,39
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	6 451,00	12 070,00		29 008,00	212 741,00	212 060,00	201 472,00	201 472,00		580 499,35	381 443,39	15 425 047,63	15 637 466,22
	TOTAL	9 261 588,00	8 944 534,64	3 061 590,00	3 171 726,00	765 741,00	962 060,00	1 755 624,28	2 177 697,19	225 280,00	*	*	*	*
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 199 789,44	2 456 848,54	151 233,92	770 561,58	1 960 373,67	2 277 703,82	283 390,72	248 194,81					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 461 377,44	11 401 383,18	3 212 823,92	3 942 287,58	2 726 114,67	3 239 763,82	2 039 015,00	2 425 892,00	225 280,00	580 504,35	381 448,39	20 019 835,38	21 390 774,97

Budget principal :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 8 932 464,64 €, celles d'ordre pour 12 070,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 2 456 848,54€.

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Les produits liés aux activités, chapitre 70, comprennent la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie, les remboursements de frais par les budgets annexes, par les communes pour leur adhésion au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) et par le syndicat Eau en Val ès dunes.

Le chapitre 73 correspond aux produits des impôts et taxes perçus, présentés ci-après, au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à la fraction de TVA nationale.

Le chapitre 74 correspond aux versements de différentes dotations et participations : dotation globale de fonctionnement (DGF), compensations suite aux exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière, Fonds

National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Fonds Inter-Opérateurs pour le fonctionnement de la maison de services, aide pour le poste de coordonnateur de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les recettes correspondant aux « autres produits de gestion courante », chapitre 75, sont dues au remboursement des frais de contrôle comptable par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur, à la participation des agents au remboursement des tickets restaurant et aux loyers perçus pour la maison de santé de Frénoville.

Recettes fiscales

Les taux 2026 de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ont été votés lors du Conseil communautaire du 12 mars 2026 :

	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5,43%	5,43%	5,43%	5,43%
Taxe foncière bâtie (TFB)	7,21%	7,21%	7,21%	7,21%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	9,43%	9,43%	9,43%	9,43%
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	17,75%	18,89%	18,89%	18,89%

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2023 et conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la durée de lissage des taux de CFE a été fixée à 5 ans hormis pour la commune de Saint-Sylvain qui a intégré la CDC au 1^{er} janvier 2026 et pour laquelle une durée de lissage de 3 ans a été décidée lors du Conseil communautaire 13 mars 2025. Pour 2026 les taux de CFE sont les suivants :

	2026	2027
ARGENCES	23,16%	23,22%
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	22,62%	
BELLENGREVILLE	23,67%	
CAGNY	23,70%	
CANTELOUP	22,90%	
CESNY-AUX-VIGNES	22,99%	
CLEVILLE	22,53%	
CONDE-SUR-IFS	21,74%	
EMIEVILLE	23,54%	
FRENOUVILLE	23,21%	
JANVILLE	22,99%	
MOULT-CHICHEBOVILLE	22,96%	
QUEZY	22,35%	
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	22,98%	
SAINT-PAIR	22,73%	
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	24,29%	
SAINT-SYLVAIN	22,43%	
VALAMBRAY	22,38%	
VIMONT	23,34%	

Produit de la fiscalité directe

Produits (€)	CFU 2025	BP 2026
Contributions directes (TFB, TFNB, CFE)	3 189 878	3 215 000
TEOM	2 889 701	2 912 818
GEMAPI	45 413	45 413

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 3 142 718 €, celles d'ordres pour 29 008€ et l'excédent de fonctionnement reporté de 770 561,58 €.

Le chapitre 013 correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Au chapitre 70 figurent la facturation aux professionnels, de la ferraille et du carton industriel réceptionnés en déchèterie.

Le chapitre 73 correspond au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), présenté ci-dessus, le chapitre 74 aux aides de l'Etat, le chapitre 75 au soutien des Eco-organismes.

Budget annexe « Assainissement » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 750 000,00 €, celles d'ordre pour 212 060,00 € et le résultat d'exploitation reporté de 2 277 703,82 €.

Le chapitre 70 correspond à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et à la part collectivité des redevances, le chapitre 042 aux amortissements des subventions.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 976 225,19 €, celles d'ordre pour 201 472,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 248 194,81 €.

Au chapitre 70 figurent la redevance pour occupation du domaine public due par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du complexe aquatique.

Le chapitre 74 correspond à la participation du budget principal et à la subvention versée par le département pour l'apprentissage de la natation par les élèves de 6^{ème} et le chapitre 042 aux amortissements des subventions.

Budget annexe « Office du tourisme » :

Les inscriptions proviennent intégralement de recettes réelles pour 225 280€ avec 4000€ de ventes de produits (chapitre 70) et d'une dotation du budget principal pour 221 280€ (chapitre 75).

Budget annexe « ZA la Dolomède » :

Les inscriptions se résument à 5,00 € de recettes réelles, destinés à ajuster le compte de TVA, et des recettes d'ordre pour 580 499,35 €.

II^{ème} partie - Section d'investissement

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par des ressources propres, dotations, subventions et éventuellement par l'emprunt.

Le budget 2026 s'appuie sur une maîtrise budgétaire afin de poursuivre les investissements structurels engagés et envisagés tout en sollicitant l'ensemble des subventions notifiées.

Les montants présentés dans le tableau suivant, sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

I - Dépenses d'investissement prévues en 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT														
Chap.	Libellé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT										Total		
		Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "office du tourisme"				Budget annexe "ZA la Dolomède"
		2025 N-H-EF+DM	2026 RAR N-1-VOTE	2025 N-H-EF+DM	2026 RAR N-1-VOTE	2025 N-H-EF+DM	2026 RAR N-1-VOTE	2025 N-H-EF+DM	2026 RAR N-1-VOTE	2025 RAR N-1-VOTE	2026 RAR N-1-VOTE	2025 N-H-EF+DM	2026 RAR N-1-VOTE	2025 N-H-EF+DM
30	Immobilisations incorporelles (sauf 204)													
31	Immobilisations corporelles	5 588 421,51	5 969 387,39	2 573 951,00	1 142 128,44	2 698 437,65	3 119 285,56	1 503 698,21	1 249 754,73	420 000,00			12 364 508,37	11 900 556,12
32	Immobilisations reçues en affectation													
33	Immobilisations en cours													
	Total des dépenses d'équipement	5 588 421,51	5 969 387,39	2 573 951,00	1 142 128,44	2 698 437,65	3 119 285,56	1 503 698,21	1 249 754,73	420 000,00			12 364 508,37	11 480 556,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	440 000,00										20 000,00	440 000,00
13	Subventions d'investissement					132 113,00	128 000,00						132 113,00	128 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			684 500,00	268 740,00			2 548 300,00	2 425 000,00				3 232 800,00	2 693 740,00
17	Autres immobilisations financières	483 000,00											483 000,00	
20	Dépenses imprévues	(1)	(1)	(1)	(1)			(1)	(1)			(1)	(1)	
	Total des dépenses financières	503 000,00	440 000,00	684 500,00	268 740,00	132 113,00	128 000,00	2 548 300,00	2 425 000,00				3 867 913,00	3 261 740,00
15...	Total des opé. pour compte de tiers	870 995,09	419 000,00			562 494,00	432 000,00						1 373 489,09	851 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 902 416,60	6 828 387,39	3 258 451,00	1 410 868,44	3 393 044,65	3 679 285,56	4 051 998,21	3 674 754,73	420 000,00			17 865 910,46	15 593 286,12
340	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 491,00	12 070,00		29 008,00	212 741,00	212 080,00	201 472,00	201 472,00			381 443,39	420 654,00	836 053,39
341	Opérations patrimoniales	175 000,00	300 000,00		289 377,00	50 000,00	100 000,00						225 000,00	689 377,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	181 451,00	312 070,00		318 385,00	262 741,00	312 080,00	201 472,00	201 472,00			381 443,39	645 664,00	1 525 430,39
	TOTAL	7 083 867,60	7 140 457,39	3 258 451,00	1 729 253,44	3 655 785,65	3 991 345,56	4 253 470,21	3 876 226,73	420 000,00		732 886,78	18 480 691,71	17 614 032,57
		+	+	+	+	+	+	+	+			+	+	+
001/R001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF/POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	229 117,25	128 182,81		15 679,86							351 443,39	229 117,25	495 306,06
		=	=	=	=	=	=	=	=			=	=	=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DUMULEES	7 312 984,85	7 268 640,20	3 258 451,00	1 744 933,30	3 655 785,65	3 991 345,56	4 253 470,21	3 876 226,73	420 000,00		732 886,78	18 480 691,71	17 614 032,57

Budget principal :

Le budget primitif 2026 du budget principal s'équilibre pour la section d'investissement à **7 268 640,20€**.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 6 828 387,39 €, celles d'ordre pour 312 070,00 € et le solde d'exécution reporté de 128 182,81 €.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Travaux voies : programme voirie 2026, rue Chautard à Bellengreville, études pont d'Ingouville et RD80/rue des Perdrix à Moul-Chicheboville et signalisation verticale
- Administration générale : acquisition d'un bâtiment pour le futur siège communautaire (AMO, maîtrise d'œuvre), équipements informatiques et petits matériels divers
- Tourisme, culture, patrimoine et animations communautaires : aménagement du nouvel office de tourisme communautaire, modification des panneaux de randonnée
- Transport et politique vélo : pistes cyclables : travaux (liaisons Argences/ Vimont et Bellengreville/Frénouville) et études (liaisons Ouézy/Mézidon et Argences/Troarn)
- Services au public : travaux de réhabilitation d'un bien immobilier pour la création d'un relais petite enfance à Cagny, signalétique extérieure, équipements informatiques, petits matériels divers
- Aménagement de l'espace : finalisation du PLUi, équipements informatiques et petits matériels divers
- Transition énergétique et milieux naturels : mise en place d'une stratégie foncière au travers d'une acquisition d'une parcelle natura 2000 à Bellengreville
- Fonds de concours : réserve incendie et autres (restant à définir au travers d'un règlement de fonds de concours)

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales éligible à une aide de l'Agence de l'Eau et parts communales des programmes de voirie et de la rue Rembrandt Bugatti) et le chapitre 040 aux dotations aux amortissements.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2026 du budget annexe « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » s'équilibre pour la section d'investissement à 1 744 933,30 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 1 410 868,44 €, celles d'ordre pour 318 385€ et le solde d'exécution reporté de 15 679,86€.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Acquisition de camions avec système embarqué
- acquisition de matériel (conteneurs, composteurs individuels...)
- Mise à jour des circuits de tournées
- Installation d'une CTA double flux

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des quatre emprunts.

Budget annexe « Assainissement » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement » s'équilibre pour la section d'investissement à **3 991 345,56€**.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 679 285,56€, celles d'ordre pour 312 060,00€.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Programme de réhabilitation : Bellengreville – Rue Chautard
- Accords-cadres à bon de commande de maîtrise d'œuvre et de travaux
- Divers travaux réseaux et stations d'épuration

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des vingt-six emprunts, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers au titre du relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif, le chapitre 040 aux dotations aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Complexe aquatique » s'équilibre pour la section d'investissement à 3 876 226,73 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 674 754,73 € (emprunt à option de tirage inclus) et celles d'ordre pour 201 472,00 €.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Gros travaux d'entretien du bâtiment
- Aménagement du pentaglis
- Changement du matériel

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des trois emprunts (y compris emprunt à option de tirage), le chapitre 040 aux amortissements des subventions.

Budget annexe « Office du tourisme » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Office du tourisme » s'équilibre pour la section d'investissement à **420 000 €**. Les inscriptions sont uniquement des dépenses réelles pour les frais de maîtrise d'œuvre et travaux pour le futur office de tourisme.

Budget annexe « ZA la Dolomède » :

Le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA la Dolomède » s'équilibre pour la section d'investissement à **732 886,78€**.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles 381 443,39 € (remboursement au budget principal de l'avance accordée en 2023) et les dépenses d'ordre (opérations de variation des stocks) pour 351 443,39€.

II - Recettes d'investissement attendues en 2026

Chap.	Libellé	RECETTES D'INVESTISSEMENT													
		Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "office du tourisme"	Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total		
		2025 N/H/EP+DM	2026 RAR N-I-VOTE	2025 N/H/EP+DM	2026 RAR N-I-VOTE	2025 N/H/EP+DM	2026 RAR N-I-VOTE	2025 N/H/EP+DM	2026 RAR N-I-VOTE	2026 RAR N-I-VOTE	2025 N/H/EP+DM	2026 RAR N-I-VOTE	2025 N/H/EP+DM	2026 RAR N-I-VOTE	
13	Subventions d'investissement														
16	Emprunts et dettes assimilées	423 399,89	141 593,00	190 378,00	118 000,00	61 850,00	84 330,00								
20	Immobilisations incorporelles	1 126 600,00	2 000 000,00	966 766,00	91 200,00	415 000,00	301 320,00	2 380 000,00	1 810 919,25	420 000,00					
21	Immobilisations corporelles					1 550 988,45	2 025 740,00								
23	Immobilisations en cours														
10	Dot. fonds divers et réserves	1 738 641,82	1 244 720,00	1 814 079,36	272 908,30		59 672,45								
27	Autres immobilisations financières	702 000,00													
024	Produits des cessions immobilières			2 200,00											
45	Total des opé. pour compte de tiers	957 640,04	1 055 622,21	2 973 423,36	482 108,30	562 494,00	617 632,00	2 380 000,00	1 810 919,25	420 000,00			1 520 134,04	1 055 622,21	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 970 281,85	4 441 935,21	2 973 423,36	482 108,30	2 590 332,45	3 088 714,45	2 380 000,00	1 810 919,25	420 000,00			12 914 037,66	9 823 677,21	
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	166 687,00	207 690,00	274 271,00	400 046,00	495 998,00	498 000,00	622 017,00	616 692,00			381 443,39	1 558 973,00	2 103 871,39	
041	Opérations patrimoniales	175 000,00	300 000,00	289 377,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00								
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 342 703,00	2 826 704,99	2 142 271,00	1 262 825,00	545 998,00	598 000,00	622 017,00	616 692,00			381 443,39	3 784 989,00	5 685 665,38	
	TOTAL	7 312 984,85	7 268 640,20	3 247 694,36	1 744 933,30	3 136 330,45	3 686 714,45	3 002 017,00	2 427 611,25	420 000,00		381 443,39	16 699 026,66	15 509 342,59	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			10 756,64		519 455,20	304 631,11	1 251 453,21	1 448 615,48			351 443,39	1 781 665,05	2 104 689,98	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 312 984,85	7 268 640,20	3 258 451,00	1 744 933,30	3 655 785,65	3 991 345,56	4 253 470,21	3 876 226,73	420 000,00		732 886,78	18 480 691,71	17 614 032,57	

Budget principal :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 4 441 935,21 € et les recettes d'ordre pour 2 826 704,99 €. Les recettes 2026 attendues correspondent au versement du FCTVA. Il a été fait le choix de ne pas inscrire les diverses subventions d'investissement car elles ne sont pas à ce stade, notifiées.

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales éligible à une aide de l'Agence de l'Eau et parts communales des programmes de voirie, de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue Chautard) et le chapitre 040 aux amortissements.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 482 108,30 €, celles d'ordre pour 1 262 825 €. Le chapitre 13 correspond à des subventions de l'Adème et de la Région pour la mise en place du tri à la source des biodéchets, le chapitre 16 à de l'emprunt, le chapitre 10 au versement du FCTVA et à l'excédent de fonctionnement capitalisé, le chapitre 040 aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 3 088 714,45€, celles d'ordre pour 598 000 € et le solde d'exécution reporté pour 304 631,11€.

Le chapitre 13 correspond aux aides de l'Agence de l'eau, le chapitre 16 à des emprunts et inscription en attente de notifications de subventions, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers au titre du relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 810 919,25 €, celles d'ordre pour 616 692,00 € et le solde d'exécution positif reporté de 1 448 615,48 €.

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt à option de tirage et le chapitre 040 aux amortissements.

Budget annexe « Office du tourisme » :

Les inscriptions sont des recettes réelles pour 420 000 € provenant de subventions de nos partenaires (Etat, Département).

Budget annexe « ZA la Dolomède » :

Les inscriptions se résument à 381 443,39 € de recettes d'ordre et au solde d'exécution reporté de 351 443,39 €.

Financement des investissements

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). La capacité d'autofinancement nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Capacité d'autofinancement du budget principal (en K €) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF BRUTE	930	588	550	1 343	1 058	1 182
CAF NETTE	840	550	522	1 343	1 058	1 182

Encours de la dette

Pour information, l'encours de la dette ne comporte pas d'emprunt dit « toxique ».

Etat de la dette au 31/12/2025			
Budget	Nombre d'emprunts	Encours (en €)	Dernière échéance
Complexe aquatique	3	2 314 645	2041
Assainissement	26	1 010 478	2040
Collecte et traitement des déchets	4	1 034 678	2029